

Le 31 août 2020

Bonjour,

L'ajustement à la vie avec le risque de COVID-19 dans nos collectivités est un défi pour nous tous. Alors que vous et vos enfants vous préparez au retour à l'école en septembre, les parents, fournisseurs de soins et enseignants doivent tous travailler ensemble en vue d'aider les élèves à s'adapter à de nouvelles routines. Il est essentiel d'enseigner à vos enfants l'importance de respecter l'éloignement physique et de rester à la maison s'ils sont malades. Il faut aussi leur apprendre à quels moments se laver les mains et comment le faire correctement, ainsi que comment tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans leur manche. Ces mesures sont essentielles afin de protéger les enfants et les autres, et de réduire le risque de transmission de maladies respiratoires, dont la COVID-19.

Les principes suivants représentent la clé d'un retour à l'école aussi sécuritaire que possible :

- il ne faut pas envoyer les enfants malades à l'école, même s'ils ne sont que légèrement malades ou si vous croyez que leur maladie n'est pas liée à la COVID-19;
- les enfants qui ont des **symptômes** de COVID-19 doivent rester à la maison et s'isoler;
- appelez Health Links — Info Santé pour obtenir des conseils sur le dépistage de la COVID-19 et pour savoir quand votre enfant peut arrêter de s'isoler et revenir à l'école;
- si le dépistage est recommandé, il est important de le faire dès que possible afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Au Manitoba, nous travaillons tous en vue de limiter la propagation de la COVID-19 dans notre province, mais il y aura des cas liés aux écoles. Nous vous assurons que les enquêtes de santé publique commencent dans les 24 heures suivant la confirmation d'un cas en laboratoire. S'il y avait un cas confirmé de COVID-19 lié à l'école de vos enfants, des représentants de la Santé publique communiqueraient avec les parents des élèves potentiellement exposés et leur donneraient des instructions concernant l'isolement (la quarantaine). Il se peut aussi que le dépistage soit recommandé. Si les représentants de Santé publique ne communiquent pas avec vous, vos enfants ne sont pas considérés comme ayant été exposés et vous n'avez aucune mesure à prendre.

Pour des renseignements détaillés sur le processus de notification et les interventions de santé publique en réponse à un cas confirmé de COVID-19 dans l'école de votre enfant, veuillez consulter le document suivant (en anglais seulement) : [http://manitoba.ca/asset\\_library/en/covid/K12ResponseManagement.pdf](http://manitoba.ca/asset_library/en/covid/K12ResponseManagement.pdf).

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Brent Roussin, M.D., J.D., maîtrise en santé publique, FRCPC**

Médecin hygiéniste en chef du Manitoba  
Santé, Aînés et Vie active Manitoba